

1997

CHANGE DE LA BOURSE



VOYAGES

CHANGE



# SOMMAIRE

## Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 1998

Introduction	3
Rapport de gestion	9
Rapports des commissaires aux comptes	14
Résolutions	16
Principes et Méthodes comptables d'évaluation	17
Bilans comparés	19
Comptes de résultat comparés	20
Notes annexes	22
VOYAGES BEAUVAU	26
Le Titre en Bourse	31



# INTRODUCTION

*Change de la Bourse, société financière, associe ses clients à son développement et partage leur exigence.*

La récente extension d'agrément de la société lui offre l'opportunité de développer de nouveaux produits en complément de ses

activités traditionnelles dans ce lieu bien connu de tous.

De tous temps, les activités de Change de la Bourse ont été liées de près ou de loin à l'argent et aux loisirs. Aujourd'hui la société propose à ses clients :

- de gérer leur patrimoine ou celui de leur entreprise,
- de les décharger de tout souci quant aux devises pour leurs voyages,
- de satisfaire leurs rêves.



Pour réussir ce challenge, la société a parachevé à l'automne 1997 le réaménagement de l'immeuble abritant son siège social. Point d'orgue de cette réalisation, l'éclairage de sa façade, confirmation de sa présence auprès des Marseillais.

La transformation du rez-de-chaussée, où bois et pierre polie se marient, est l'illustration du développement de nos activités de loisirs ; cette nouvelle infrastructure nous permet d'accueillir une seconde activité, très étroitement liée au change manuel : **les voyages.**



# LES VOYAGES

*Filiale à 97 % de Change de la Bourse, Voyages Beauvau offre la gamme complète de tous les produits d'une agence de voyages (billèterie, voyages organisés, voyages et séjours à la demande).*

Sa clientèle est composée de sociétés, qui apprécient que l'agence organise leurs voyages d'affaires, et de particuliers, clients fidèles ou clients de passage, pour qui priment le désir d'évasion ; les agents de comptoir deviennent alors

leurs confidents et leurs conseillers pour réaliser leur rêve.

Depuis peu, Voyages Beauvau a acquis une spécificité dans la commercialisation des croisières en Méditerranée, au départ de Marseille ou y escalant. Une large diffusion de ces produits, encore peu connus et peu répandus, constitue le nouvel objectif de l'agence.



Voyages Beauvau vient ici compléter et renforcer l'activité pilote de la société : **le change manuel.**



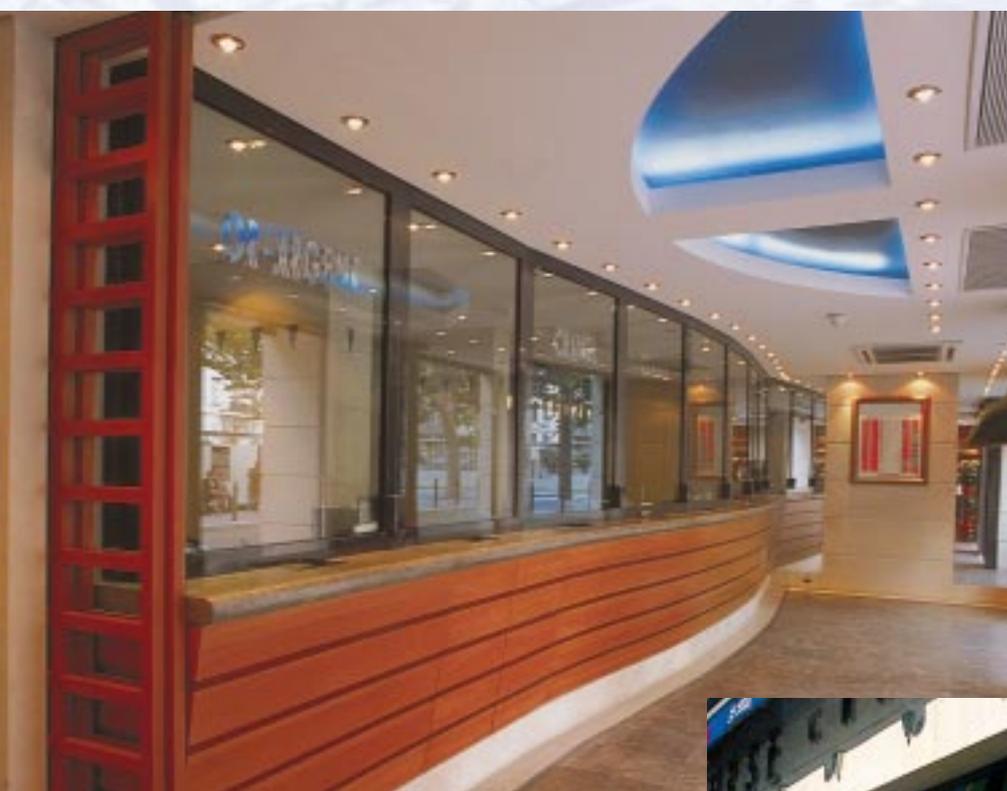
# LES DEVISES

*Avec 90 000 transactions pour 308 millions de francs échangés (devises et or), Change de la Bourse reste et demeure le bureau de change incontournable de la place marseillaise. Pour le confort de ses clients, il offre plus encore : un service de proximité.*



L'activité du change manuel a devant elle une échéance capitale et périlleuse : la mise en circulation en 2002 des billets de la nouvelle monnaie européenne : l'Euro. Pour s'y préparer et conserver une position de leader, une organisation interne adaptée et une automatisation des transactions sont indispensables.

Un développement des services axés sur les devises complète cette mutation : les transferts vers l'étranger, sous forme de virements ou de chèques libellés en devises, avec une qualité de service assurée. Les initiateurs des virements sont aussi bien des particuliers que des sociétés. D'autres axes de développement sont explorés.



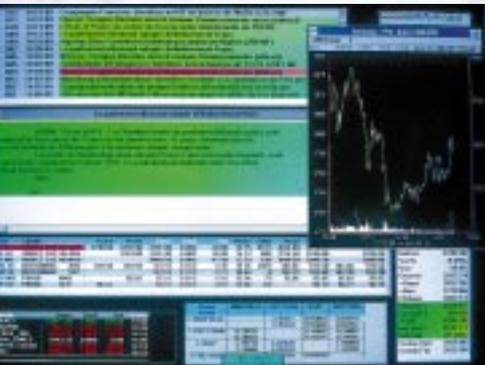
Pour concrétiser les rêves, Change de la Bourse veut être là pour préparer leur épanouissement, en assistant ses clients dans la recherche et **la gestion des placements financiers.**



# LA GESTION DE VALEURS MOBILIERES

Pour un service de qualité et personnalisé, Change de la Bourse a réservé à sa clientèle un étage entier. Dans un espace accueillant et chaleureux, des chargés de clientèle disponibles à tout moment, proposent un ensemble d'outils : flux d'informations boursières, documentations et analyses constamment mises à jour de sources différentes, analyses graphiques.

*L'activité de gestion de valeurs mobilières est la raison d'être de Change de la Bourse, Société Financière.*



Partenaires et interlocuteurs privilégiés de nos clients boursiers pour tout ce qui concerne leur patrimoine, nous leur apportons notre concours sur des sujets bien précis, comme les déclarations de revenus ou d'ISF, les successions, et devançons leur interrogation sur des nouveaux produits tels que les assurances-vie, les prêts, .... Notre présence à des forums et à des réunions à vocation boursière vient renforcer l'identification de notre image à celle de gestion de valeurs mobilières.

Si Change de la Bourse est une référence pour sa clientèle dans la gestion et les placements de valeurs mobilières, c'est aussi parce que la société a su lui faire profiter de son savoir-faire acquis en gérant **ses propres fonds**.

# LA GESTION DE TRESORERIE

Notre trésorerie de l'ordre de 110 millions de francs est placée à court et à moyen terme pour une gestion dynamique, profitant au mieux des opportunités de marchés.





*Avec une trésorerie excédentaire et une position prêteuse sur les marchés financiers, Change de la Bourse a une image de société saine.*

La société a acquis une maîtrise certaine des marchés et une connaissance des intervenants. Cette activité peut s'orienter vers de nouveaux produits financiers à moindres risques pour continuer à optimiser nos résultats. L'adaptation à de nouveaux marchés profitera aussi à notre clientèle boursière.

*Aspect plus discret de nos activités.*

Change de la Bourse est depuis l'origine lié aux jeux, en sa qualité d'Émetteur de Loterie Nationale : notre société détient 2,626 % du capital de la Française des Jeux (20 % pour l'ensemble des sept émetteurs) et siège à son conseil d'administration. Pour définir les relations avec cette société d'économie mixte, tous les émetteurs ont conclu, individuellement, un contrat devant expirer en 2008. Un groupement assure la commercialisation et la diffusion des jeux et enregistre les redevances versées sur la loterie au titre des différents émetteurs : le Gie Prélo dont Change de la Bourse détient 13,13 % des parts.

## LES JEUX



*Notre ambition est de satisfaire à tout moment notre clientèle de loisirs et boursière. C'est avec plaisir que nos guichets l'accueillent.*

*Notre souci est d'être au plus près de notre clientèle et de la servir avec tout le professionnalisme qu'elle peut attendre de nous. Sa fidélité et l'accroissement de sa fréquentation sont les signes premiers d'une réussite ; à nous de poursuivre sur cette lancée.*



## Activité de la société en 1997

### 1°) Les jeux et loteries

#### a) les jeux

En 1997, La Française des Jeux a encaissé 34,1 GF d'enjeux (contre 33,7 GF en 1996), en progression de 1,3 % (1,9 % en 1996), répartis entre le Loto et les jeux on-line pour 14,4 GF (+ 0,2 %) et la Loterie Instantanée pour 19,7 GF (+ 2,1 %). Cette dernière a représenté 57,7 % des enjeux, contre 57,2 % en 1996 et 56,3% en 1995.

#### b) La Française des Jeux

Change de la Bourse détient directement 2,626 % de La Française des Jeux.

L'État a ramené le 30 janvier 1997, avec onze mois d'avance, à 6,4 % le taux de commission attribué à La Française des Jeux (contre 6,6 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996). Cette décision a eu un effet immédiat sur le résultat de la société en 1997 et donc sur le montant du dividende qu'elle sera amenée à distribuer à ses actionnaires en 1998.

Le conseil d'administration de La Française des Jeux a arrêté ses comptes pour l'exercice 1997 le 27 avril 1998. Ceux-ci font apparaître un bénéfice de 351,1 MF, à comparer aux 412,9 MF et 334,8 MF des deux exercices précédents. Sous réserve de l'approbation de ces comptes par l'assemblée générale, votre société aurait vocation à percevoir en 1998 un dividende de l'ordre de 9,2 MF.

#### c) La Française de Motivation

En 1991, votre société et les Émetteurs autres que les associations d'anciens combattants ont créé Prélo Loisirs, groupement qui a pour vocation de détenir une participation de 12,96 % dans le capital de La Française de Motivation. Cette société du groupe La Française des Jeux a en charge l'organisation des programmes des voyages et *incentives* détaillants, les diverses conventions et séminaires, l'accueil des gagnants et invités du Millionnaire ainsi que les voyages du Vadoo. La Française de Motivation propose également ses services à des sociétés hors du groupe, mais dans des proportions qui, malgré tous ses efforts, sont toujours restées marginales (moins de 5 % du chiffre d'affaires en 1996 et 1997). Change de la Bourse détient 40 % des droits au sein de Prélo Loisirs et donc indirectement 5,188 % de La Française de Motivation.

En 1997, son chiffre d'affaires, en baisse les trois années précédentes, progresse faiblement à 90,9 MF (contre 85,1 MF en 1996 et 130 MF annoncés lors de la présentation du budget pour 1997). Il devrait être ramené en 1998 à 81 MF en raison du tassement du Millionnaire, de l'arrêt du jeu Vadoo en mars et du maintien d'une activité hors groupe purement symbolique (3 MF). Le résultat a été bénéficiaire de 31 KF, contre une perte de 2,1 MF en 1996. Il est espéré un bénéfice de 0,5 MF en 1998.

## Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Nous avons l'honneur de soumettre à l'appréciation de votre assemblée générale annuelle, réunie conformément à la loi et à vos statuts, les résultats de notre gestion au cours de l'exercice 1997.

Le produit brut bancaire de votre société pendant l'année écoulée est revenu de 56 809 330 francs à 56 424 071,71 francs (- 0,68 %), tandis que son produit net bancaire restait stable à 43 661 204 francs contre 43 696 431 francs. Malgré ce, le bénéfice social de l'exercice (12 836 132,81 francs, soit 11,65 % des fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 1997 après distribution afférente à l'exercice 1996), est en baisse de 7,7 % par rapport à celui de 1996 (13 914 014,76 francs) et de 8,78 % par rapport à celui de 1995 (14 072 146,82 francs). Ce résultat inattendu nécessite les explications qui font l'objet du présent rapport.

Votre Conseil gardant à l'esprit sa politique de rémunération des fonds que vous avez confiés à la société, vous proposera néanmoins, lors du vote des résolutions, la distribution au titre de 1997 d'un dividende à hauteur du résultat de l'exercice, soit 12 francs par action auxquels s'ajouteront 6 francs d'avoir fiscal. La distribution globale représentera 12 672 000 francs.

## **d) le Gie PRÉLO**

Comme par le passé, PRÉLO (groupement pour la PRomotion des Émissions de la LOterie nationale) a assuré en 1997 la coordination des actions commerciales et publicitaires des Émetteurs et est intervenu comme sous-traitant général de l'ensemble des émetteurs en assurant l'essentiel de leurs obligations matérielles et financières découlant des différents contrats qu'ils ont conclus avec La Française des Jeux, notamment la collecte et la répartition des recettes correspondantes.

Il a ainsi encaissé pour notre compte pour nous les rétrocéder 12 928 KF de commissions au titre des différents jeux instantanés (contre 12 659 KF en 1996) et 6 001 KF au titre des redevances sur Loto (contre 6 252 KF en 1996) auxquels viennent s'ajouter 1 471 KF provenant du placement de sa trésorerie courante et 33 KF de produits divers, tandis qu'il payait pour notre compte et nous répercutait 9 970 KF de charges liées aux mêmes jeux (contre 9 334 KF en 1996).

Les contrats avec La Française des Jeux ont fait l'objet de plus d'un an de discussions ardues, achevées le 26 juillet 1996 par la signature d'un avenant numéro 2 au contrat Prélo/La Française des Jeux du 17 décembre 1991. L'approbation de cet avenant n'a été obtenue en assemblée générale du groupement, le 10 juillet 1996, que par la volonté des deux seules associations d'anciens combattants, détentrices de plus des deux tiers des droits. Quatre émetteurs dissidents, dont Change de la Bourse, ont posé, le 4 décembre 1996, au Tribunal de Commerce de Paris la question de savoir si, ce faisant, le groupement n'a pas excédé son objet social en statuant sur des droits qui ne lui appartiennent pas et qui ne lui ont pas été délégués. Par jugement du 4 février 1998, le Tribunal a considéré parfaitement régulière la décision de Prélo et a débouté les demandeurs de toutes leurs prétentions. Ceux-ci ont interjeté appel de ce jugement dont la motivation leur est apparue particulièrement discutable.

Les charges ainsi imposées en 1997 à Change de la Bourse par La Française des Jeux ont représenté 5 400 KF, venant se rajouter aux 8 630 KF des deux années précédentes. Prenant en considération le caractère contesté de ces facturations, nous avons constaté leur répercussion forcée dans nos comptes sous forme d'une provision pour charges.

Parallèlement, nous avons constitué une provision pour dépréciation, de même montant, pour compenser le fait que nous avons débité dans nos livres le compte du Gie Prélo pour un montant supérieur à celui dont il s'est reconnu redevable à notre égard à l'issue de l'assemblée du 8 avril 1998 ayant statué sur ses comptes annuels. Nous avons enfin passé une dernière écriture, de même montant, au crédit d'un compte de transfert de charges pour rétablir l'équilibre, considérant que cette charge devrait être effectivement supportée par un tiers non encore identifié.

Parallèlement, le Gie Prélo a fait l'objet d'un contrôle fiscal du 27 février au 12 décembre 1997. Les redressements subséquents ont été signifiés au groupement par huissier le 24 décembre, en fin de matinée.

Assez curieusement (mais est-ce vraiment curieux ?) les chefs de redressement retenus par le vérificateur rejoignent (avec des motivations différentes) la contestation des émetteurs dissidents quant au bien fondé des charges nouvelles imposées par La Française des Jeux : il en rejette la déductibilité du bénéfice imposable comme étant étrangères aux besoins normaux de l'exploitation et refuse, par voie de conséquence, la récupération de la TVA afférente. Prélo, seul redevable de la TVA, a considéré pouvoir limiter à 1 franc la provision constituée dans ses comptes pour faire face à son éventuel reversement. Votre société a considéré devoir constituer une provision de 1,4 MF pour impôt sur les sociétés à payer par suite du rejet par le vérificateur au titre de la période vérifiée (1995) des charges dont elle conteste elle-même l'imputabilité aux émetteurs.

## **e) résultats et perspectives**

Le produit net bancaire du secteur des jeux, déterminé avant imputation des frais de personnel afférents à l'exploitation, mais après facturations contestées de La Française des Jeux, et incluant un dividende de La Française des Jeux de 10 847 KF a atteint 21 213 KF en 1997, à comparer aux 20 532 KF de l'exercice 1996 (dont 8 791 KF de dividende) et aux 32 144 KF de 1995 (dont 8 662 KF de dividende). De ce montant, doit être retranchée la provision de 1,4 MF constituée pour faire face aux conséquences plus ou moins probables du contrôle fiscal du Gie Prélo au niveau de votre société, comme précédemment expliqué.

Après une croissance relativement modérée (+ 11 % pour la période 1995-1997), La Française des Jeux affiche un objectif volontariste de croissance de 18 % pour les trois ans à venir (1998 - 2000) pour dépasser la barre des 40 GF d'enjeux collectés en 2000. Une bonne part de cet accroissement sera dû à des jeux nouveaux, au titre desquels votre société n'a pas vocation à être commissionnée. Par ailleurs, la pression sera maintenue pour répercuter au maximum sur les émetteurs l'accroissement de la fiscalité sur les jeux. Le taux de la contribution imposée par La Française des Jeux à Prélo pour la modernisation et l'amélioration de la sécurité dans l'exploitation de la Loterie Instantanée a été ainsi porté dès le 1er janvier 1998 de 25 % à 28 % des commissions versées aux émetteurs, conformément à l'avenant n° 2 évoqué plus haut.

Il y a donc lieu de craindre une érosion de nos revenus à ce titre au cours des années à venir, dont la vitesse sera fonction de notre opiniâtreté à défendre vos intérêts et vos droits.

## **2°) Le change (or et devises)**

De nouveau, le produit brut de notre activité de change manuel a régressé en 1997, revenant de 6 766 KF à 6 510 KF (- 3,8 %), en raison d'une fréquentation elle-même en baisse de 6 %. Les perturbations induites par les travaux de réagencement du rez-de-chaussée de notre immeuble, qui abrite notre bureau de change, n'y sont sans doute pas étrangères.

D'autres causes peuvent être recherchées comme l'intensification de la concurrence sur une place qui semble croire à un renouveau de son développement touristique ou comme l'utilisation accrue des cartes bancaires. Le produit net bancaire a diminué dans les mêmes proportions (6 470 KF en 1997 contre 6 719 KF en 1996).

Le volume des opérations sur or et argent a légèrement fléchi en 1997 (- 4,3 % en tonnage traité), tandis que la marge dégagée est en hausse légère, passant de 1 204 KF en 1996 à 1 227 KF en 1997 (+ 1,9 %).

Nous avons souligné dans notre précédent rapport la stabilité globale du produit net bancaire de nos activités de change depuis quelques années (les 7 697 KF en 1997 se comparant aux 7 878 KF de 1994). Cette situation, à quatre ans de la mise en circulation des coupures de la nouvelle monnaie européenne, n'a pu laisser indifférent votre Conseil. Pour ce qui concerne l'or et l'argent, une présence plus active sur les marchés a permis de dégager à fin mars 1998 une marge brute supérieure à 600 KF, soit pratiquement 50 % du résultat de l'ensemble de l'année 1997.

Pour ce qui concerne le change sur devises, un très important industriel du département nous a confié au 1er janvier 1998 la gestion matérielle des avances sur frais de déplacement de ses collaborateurs, en toutes monnaies.

### **3°) La gestion pour compte de tiers**

L'envolée de la Bourse, dès le début de l'année et après des années de relative stagnation, pour arriver à des niveaux inespérés quelques mois avant, a fortement influencé le volume des transactions effectuées par la clientèle titres de votre société : les courtages encaissés progressent de 56 %. Le montant des dépôts en titres et espèces reçus par notre maison est resté par contre étonnamment constant. Beaucoup d'opérateurs, heureux d'avoir pu se dégager de positions parfois prises des années plus tôt, ont immédiatement profité de leur surcroît de pouvoir d'achat ; de fait, le montant des droits de garde encaissés n'a augmenté que de 5,2 %. Au total, le produit brut bancaire de l'activité a progressé de 46,1 %, passant de 2 100 KF en 1996 à 3 069 KF en 1997 (1 661 KF en 1995), tandis que son produit net bancaire augmentait de 19,4 % de 1 025 KF à 1 224 KF ( 831 KF en 1995).

Avec ce résultat, très proche de celui de 1993 (1 347 KF de PNB), cette activité a achevé sa consolidation après le changement de conservateur intervenu au 1er janvier 1996 et retrouvé une rentabilité satisfaisante. Nous y voyons une confirmation de notre choix stratégique : notre vocation est d'assister une clientèle proche de la Bourse, désireuse de garder la maîtrise de la gestion de ses avoirs et qui attend de son dépositaire conseils, informations et initiation aux multiples facettes des opérations sur les marchés.

Dans le choix de notre clientèle, nous attachons beaucoup

plus d'importance aux transactions potentielles qu'au montant du portefeuille confié.

Encouragée par ce succès, votre société a entrepris d'être plus présente sur la place de Marseille, par le biais de participation à des salons (Salon de la Finance en février 1998) ou des Symposiums (Forum des Actionnaires Investir en mai 1998).

Le climat boursier exceptionnel du premier trimestre 1998 s'est traduit par une progression de 22,3 % du produit net bancaire par rapport à la même période de l'année précédente.

### **4°) Notre trésorerie**

La relative importance de notre trésorerie (environ 100 MF, avec les fonds en instance d'affectation sur les comptes espèces de notre clientèle titres) justifie l'attention que nous y prêtons.

Ces disponibilités ont dégagé 6 307 KF contre 9 160 KF en 1996 (- 31,2 %), soit un rendement de 6,10 %. Cette performance est à relativiser en considération de la baisse de notre trésorerie moyenne de l'ordre de 10 % en 1997, d'une part, et de la grande stabilité du loyer de l'argent en 1997, d'autre part : entre 3,33 % (février) et 3,69 % (décembre) pour le taux à trois mois, à comparer au reflux du même taux de 4,70 % à 3,44 % en 1996.

La baisse des taux à long terme semblant aujourd'hui terminée, l'obtention d'un résultat similaire constitue un objectif ambitieux.

### **Participations : SARL Voyages Beauvau**

Le 1er avril 1997, pour 679 KF, votre société a acquis 97 % des parts de cette agence de voyages, implantée dans nos locaux depuis le 14 mars 1997.

Son acquisition s'est accompagnée d'une série de conventions que vous avez bien voulu approuver lors de votre assemblée du 26 mai 1997. Vos commissaires aux comptes vous exposeront tout à l'heure dans leur rapport spécial les incidences de la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue entre les deux sociétés.

Sans entrer dans les détails, puisque les lecteurs de notre rapport annuel y trouveront le rapport de gestion et les comptes intégraux de la SARL, disons que :

. grâce à une progression des produits d'exploitation supérieure à 20 % sur une période comparable, la perte d'exploitation de l'exercice 1er avril - 31 décembre 1997 a été ramenée de 261 KF à 116 KF ;

. les produits financiers et exceptionnels ont permis d'équilibrer le résultat de l'exercice à + 2 KF, à comparer à une perte de 124 KF l'exercice précédent ;

. la progression du volume d'affaires constatée au premier trimestre 1998, supérieure à 35 %, laisse raisonnablement espérer un équilibre de l'exploitation en 1998 et un retour aux bénéficiaires dès 1999.

## Bilan social

Après les tensions de l'année 1996 et du premier trimestre de l'année 1997, liées à la fermeture de nos guichets de loteries en raison de la décision de La Française des Jeux de mettre fin à notre mandat de courtier, au licenciement collectif qui s'en est suivi et aux travaux de réagencement du rez-de-chaussée sans interruption de l'activité, notre établissement a retrouvé sa sérénité et nous avons eu plaisir à accueillir en nos locaux les membres du personnel de l'agence Voyages Beauvau. Qu'il nous soit ici permis de remercier chaque membre de nos personnels pour son dévouement à la maison. Chacun, à son poste, est en première ligne et l'acteur du succès de tous.

## Le titre et la Bourse

En 1997, votre titre a été particulièrement recherché puisque 265 830 actions ont été échangées, représentant 25,17 % du capital et plus de 50 % du flottant au 31 décembre. Son cours par contre, fort logiquement affecté par les difficultés rencontrées avec La Française des Jeux et Prélo et la baisse de son rendement (exceptionnel, faut-il le rappeler, quant au niveau des dividendes mis en paiement en 1995 et 1996), est revenu à fin 1997 à 229,20 francs, contre 261 francs douze mois plus tôt (240 francs le 31 décembre 1995). Les cours extrêmes furent 295 francs (les 12 mars et 2 avril) et 189,80 francs (le 28 octobre), pour un cours moyen de 244,67 francs. La capitalisation boursière du titre a ainsi été ramenée au 31 décembre 1997 à son niveau de fin 1994, soit 242 millions, contre 275 millions à fin 1996. Pour mémoire, le cours ajusté du titre au 31 décembre a baissé de 4,5 % sur deux ans et progressé de 57,3 % sur cinq ans, 158,4 % sur huit ans et 385,6 % sur dix ans (compte non tenu des distributions intervenues entre-temps).

Contrairement à l'année précédente, votre Conseil n'a pas eu à faire usage de l'autorisation que vous lui avez donnée d'effectuer des opérations de régularisation des cours du titre. Nous vous demanderons néanmoins, par prudence, de reconduire pour une année supplémentaire cette autorisation, en fixant à 300 francs le prix maximum d'achat d'une action et à 200 francs le prix minimum de sa cession ultérieure sur le marché.

## Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article 356-3 modifié de la loi du 24 juillet 1966 et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

+ de 1/20	+ de 1/10	+ de 1/5	+ de 1/3	+ de 1/2	+ de 2/3
--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------

### à fin 1997

Daniel LUCIANI				◆	
Georges MERLE			◆		
La Française des Jeux	◆				

### rappel à fin 1996

Daniel LUCIANI				◆	
Georges MERLE			◆		
La Française des Jeux	◆				

Nous avons exposé dans notre rapport pour 1996 comment La Française des Jeux avait été amenée, après intervention d'un mandataire ad hoc désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Marseille à la demande de votre société, à céder, le 17 janvier 1997, 15 000 titres Change Bourse par application après Bourse, ramenant ainsi sa participation dans votre capital à un niveau inférieur à 10 %. Nous avons été avisés le 18 mars 1998 que la même société avait franchi en baisse le seuil des 5 % des droits de vote le 6 mars 1998, après cession sur le marché de 5 000 titres, et ne détenait plus alors que 75 187 actions de votre société, représentant 7,12 % de son capital et 4,70 % de ses droits de vote.

Nous n'avons été informés d'aucun autre mouvement important ayant affecté le capital de votre société au cours de l'exercice écoulé ou lors des premiers mois de 1998.

Au 31 décembre dernier, 3 salariés de la société détenaient individuellement 864 actions Change Bourse, tandis qu'un club d'investissement constitué de membres et d'anciens membres du personnel en détenait 220. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ses salariés ; de même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966.

## Conséquences de la loi MAF ; statut de société financière

La loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières (dite loi MAF) a prévu en son article 20 la disparition au 31 décembre 1997 de ces sociétés financières un peu particulières qu'étaient les maisons de titres. Son article 97 - IV leur laissait le choix entre opter, par défaut, pour le nouveau statut d'entreprise d'investissement (anciennes sociétés de Bourse) ou demander à rester établissement de crédit, ce qui impliquait un nouvel examen de leur situation et un nouvel agrément par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Il a semblé à votre Conseil que seul le statut de société financière permettait à votre société d'exercer la plénitude de ses activités, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des structures juridiques d'une complexité sans rapport avec la dimension de notre établissement. La loi MAF exclut en

effet de l'objet social des entreprises d'investissement le change, dès lors qu'il n'est pas lié à la fourniture de services d'investissement (achat ou vente de valeurs mobilières ou autres instruments financiers). À la demande de Monsieur le Gouverneur de la Banque de France, un pacte lie désormais les deux principaux actionnaires de votre société, Messieurs Luciani et Merle, qui se sont engagés à conserver ensemble la majorité aux assemblées générales, à respecter la réglementation bancaire et à répondre aux éventuelles demandes de soutien financier de l'établissement que pourrait formuler le Gouverneur de la Banque de France.

À l'occasion du réexamen de sa situation, votre société a demandé et obtenu, avec l'aide de l'ASF, une extension de ses agréments à l'octroi de crédits à sa clientèle, garantis par des avoirs en titres, ou aux membres de son personnel.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien nous manifester en votant les résolutions que nous avons, cette année encore, l'honneur de proposer à votre approbation, après que votre information ait été complétée par la communication des rapports de vos Commissaires aux comptes, à qui nous donnons maintenant la parole, et les réponses aux questions que vous voudrez bien nous poser.

## Composition du Conseil

Nous avons la grande tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Lucien LUCIANI survenu le 16 mars 1998.

Premier président de notre société, il avait acquis en 1950, avec son fils Daniel à ses côtés, un tout petit établissement de trois employés. Ensemble, ils en ont fait la société prospère que vous connaissez aujourd'hui. S'il avait abandonné ses fonctions de Président-Directeur Général en 1964 et d'administrateur en 1982, il était resté très proche de la société.

Le mandat de Madame Marie-Thérèse LUCIANI, que vous avez bien voulu appeler aux fonctions d'administrateur lors de votre assemblée du 25 mai 1992, vient aujourd'hui à expiration. Il est apparu à votre Conseil qu'il était dans l'intérêt de votre société de la renouveler dans ce mandat, ce qu'il vous sera proposé de faire tout à l'heure, lors du vote des résolutions.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers de francs)

	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Situation financière en fin d'année</b>					
Capital social :	30 800	52 800	52 800	52 800	52 800
Nombre d'actions :	616 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000
<b>Résultat global des opérations</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes :	44 768	68 100	50 434	51 667	49 942
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	18 952	43 900	21 996	23 568	31 149
Impôt sur les sociétés :	5 353	3 899	4 910	5 732	2 711
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	11 833	37 603	14 072	13 914	12 836
Montant des bénéfices distribués :	10 472	26 400	26 400	13 728	12 672
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
<i>(en francs)</i>					
Bénéfice après impôt,					
mais avant amortissements et provisions :	22,08	37,88	16,18	16,89	26,93
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	19,21	35,61	13,33	13,18	12,16
Dividende versé à chaque action :	17,00	25,00	25,00	13,00	12,00
Avoir fiscal :	8,50	12,50	12,50	6,50	6,00
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés au 31 décembre :	35	34	32	24	25
Montant de la masse salariale :	8 556	8 463	8 340	9 072	6 516
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, ...) :	3 700	3 656	3 569	3 583	2 914

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 24 mai 1993, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CHANGE DE LA BOURSE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 7 Avril 1998.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

## Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi, préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

### I - Conventions nouvelles

Le Conseil d'Administration de votre Société ne nous a pas signalé d'opérations depuis votre précédente assemblée.

### II - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

A) Contractant : Monsieur Daniel LUCIANI

a) Nature et objet : Avantage en nature

Modalité : Mise à disposition d'un appartement de fonction sis à Marseille (13008), 4 Rue Martiny.

b) Nature et objet : Rémunération de son compte courant dont le solde à la clôture de l'exercice 1997 s'élève à : 78 138,75 F

Modalités : Taux annuel de 5,75 %

Intérêts comptabilisés en charge au titre de l'exercice 1997 : 108 368,05 F.

B) Contractant : Monsieur Georges MERLE

a) Nature et objet : Avantage en nature

Modalité : Mise à disposition d'un appartement de fonction sis à Marseille (13008), 427 Rue Paradis.

b) Nature et objet : Rémunération de son compte courant dont le solde à la clôture de l'exercice 1997 s'élève à : 846 948,26 F

Modalités : Taux annuel de 5,75 %

Intérêts comptabilisés en charge au titre de l'exercice 1997 : 39 857,67 F.

C) Contractant : SARL Voyages Beauvau

SARL Voyages Beauvau, filiale à 97% de Change de la Bourse, dont Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur Général, est par ailleurs Gérant, dont Madame Françoise MERLE Administrateur, est par ailleurs Gérante et dont Monsieur Daniel HUMBERT, Administrateur-Directeur Général, est par ailleurs Fondateur de Pouvoir avec pouvoir général d'engagement. Objet : Convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 Avril 1997 avec la SARL Voyages Beauvau, selon autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 Avril 1997 et ratification par l'Assemblée Générale du 26 Mai 1997 :

- au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 37 500 F,

- au titre des charges liées à ce local, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 18 750 F,

- au titre des frais d'exploitation, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 32 638,72 F,

- au titre de sa commission de gestion, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 2 012 F,

- au titre des sommes déposées dans ses livres, Change de la Bourse a versé à Voyages Beauvau 6 692,16 F.

Fait à Marseille, le 7 Avril 1998.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

# RESOLUTIONS

## Première résolution

L'Assemblée Générale, lectures faites du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 1997, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 1997 traduisant ces opérations.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'année 1997.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable au 31 décembre 1997 s'élève à 14 477 472,50 F, soit :

• Report à nouveau	1 641 339,69
• Résultat de l'exercice 1997	12 836 132,81
	<hr/>
total disponible	14 477 472,50

décide de l'affecter comme suit

• à la distribution, à compter du 15 juin 1998, d'un dividende de 12 F par action (auquel s'ajoute un avoir fiscal de 6 F)	12 672 000,00
• au report à nouveau, le surplus, soit	1 805 472,50
	<hr/>

ensemble 14 477 472,50

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	1994	1995	1996
Nombre d'actions	1 056 000	1 056 000	1 056 000
Dividende par action (F)	25,00	25,00	13,00
Avoir fiscal (F)	12,50	12,50	6,50
Revenu global (F)	37,50	37,50	19,50

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de reconduire jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 1998 l'autorisation qu'elle lui avait précédemment donnée d'opérer en Bourse sur les actions de la société, dans les conditions définies par la loi.

En particulier :

+ le nombre maximum d'actions détenues à un même moment ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du nombre total des actions existantes,

+ le prix d'achat unitaire ne pourra excéder trois cents francs (300 F),

+ le prix de vente unitaire ne pourra être inférieur à deux cents francs (200 F).

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Madame Marie-Thérèse Luciani. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2003.

# PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION

Les comptes de la société sont présentés selon les normes comptables applicables aux établissements de crédit, édictées par le Comité de la réglementation bancaire en son règlement 91-01 modifié adaptant à la France les dispositions de la Directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés Européennes en date du 8 décembre 1986. Ces dispositions sont conçues pour satisfaire les besoins en matière de calcul des agrégats monétaires, aux niveaux national et européen, et faciliter la comparabilité des comptes des établissements de crédit à l'intérieur de l'Union européenne. C'est ainsi, en raison de la nature même des opérations effectuées par les établissements de crédit, qu'un certain nombre de postes ou de sous-postes sont la résultante de compensation entre charges et produits. Il en est ainsi des résultats des opérations financières et des constitutions/reprises de provisions. L'annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat.

Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément aux règles et habitudes de la profession, et sauf indication contraire, tous les chiffres sont mentionnés en milliers de francs.

## Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les avoirs (globalement 8 450 104 F) et dettes (néant) libellés en devises étrangères, ainsi que les monnaies métalliques propriété de l'établissement, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en francs sur la base des cours officiels du 31 décembre 1997. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat. Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ont été enregistrés en franc français au cours du jour des opérations correspondantes.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond d'une part aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son siège ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 1 122 250 F en 1979, de seconde part à l'acquisition en 1993 d'une partie de la clientèle de son activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, soit 800 000 F.

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 an
+ locaux d'exploitation	30 ans
+ immeubles de rapport	50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des travaux)	4 à 13 ans
+ véhicules	4 à 5 ans
+ matériel de bureau	5 ou 10 ans
+ - d° - informatique (dégressif)	4 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

## Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Il a été constitué une provision pour dépréciation de 354 300 F.

Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 5 a).

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 1997, estimé globalement à 650 945 F (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne "autres passifs - personnel et organismes sociaux". Sur option de l'entreprise pour le régime institué à l'article 39 1° bis alinéa 2 du C.G.I., la fraction de ce montant correspondant aux congés acquis depuis le 1er juin 1997, soit 460 442 F, n'a pas été déduite du résultat fiscal.

## Portefeuilles de valeurs mobilières

(titres de transaction, de placement, d'investissement ou de participation)

Les titres de transaction sont ceux que l'établissement achète ou vend sur un marché avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (six mois au plus), ainsi que le ferait un négociant de ses marchandises. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais inclus. S'ils viennent à être conservés plus de six mois, ils sont reclassés dans la catégorie des titres de placement ou d'investissement à leur valeur de marché au jour du transfert. Au bilan, ils sont évalués au cours du marché du dernier jour boursier. L'écart de réévaluation est enregistré au compte de résultat.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe (comme les obligations) achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. L'établissement doit pouvoir justifier de ressources permettant d'en assurer le financement jusqu'à cette date (ressources globalement adossées). Les titres sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais exclus. L'écart (positif ou négatif) entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est réparti linéairement sur les différents exercices à courir jusqu'à l'échéance. En l'absence de risque quant au montant devant être remboursé, les plus ou moins values afférentes à ces titres, calculées après application de la règle précédente, n'ont pas à être enregistrées en comptabilité, sauf risque de signature de l'émetteur.

Les titres de placement sont ceux qui n'entrent dans aucune des autres catégories (transaction, investissement, participation). Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les plus-values latentes éventuelles, à la clôture de l'exercice, ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre leur prix d'acquisition et leur dernier cours sur le marché, font l'objet d'une provision. A fin 1997, une moins-value latente de 269 262 F a été ainsi provisionnée.

Pour ces trois catégories de titres, les intérêts courus à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

Les titres de participation, exclusivement constitués de titres non cotés, apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

### **Charges et produits des jeux enregistrés par l'intermédiaire du Gie Prélo**

Le Gie Prélo est un Gie de moyens créé entre les différents Émetteurs qui encaisse pour leur compte et leur répartit les commissions qui leur reviennent au titre des différents jeux de loteries instantanées. Celles-ci apparaissent sous la rubrique "Commissions (produits) sur opérations avec la clientèle" du compte de résultat pour un montant de 12 928 272 F.

De même, il assure pour leur compte les tâches matérielles de diffusion, d'encaissement et de contrôle des billets des diverses loteries qui leur incombent en vertu de leur statut et de leurs obligations à l'égard de La Française des Jeux et leur en répercute le coût à l'identique. Les montants correspondants sont repris sous la rubrique "Autres charges d'exploitation bancaire - jeux et loteries" du compte de résultat et s'élèvent à 3 450 912 F.

Par ailleurs, le Gie Prélo centralise et répartit les dépenses de promotion commerciale des jeux on-line (Loto) à charge des Émetteurs. Celles-ci apparaissent sous la rubrique "Autres charges d'exploitation bancaire - jeux et loteries" du compte de résultat pour un montant de 1 119 577 F.

Enfin, il a eu à supporter en 1997 diverses contributions mises à sa charge par La Française des Jeux, pour un montant de 5 400 000 francs (part Change de la Bourse). Compte tenu de leur caractère contestable (et contesté) tant quant à leur principe que dans leur montant, celles-ci ont été traduites dans les comptes de la société au moyen de deux provisions et d'un produit, chacun pour 5 400 000 francs :

- \* la première provision tend à traduire le caractère juridiquement contestable de ces charges,

- \* la seconde, pour dépréciation du compte du Gie Prélo, vise à rétablir la symétrie avec le compte de Change de la Bourse dans les livres de ce dernier après son assemblée annuelle dont les comptes n'ont pas été approuvés par votre société,

- \* le produit, constaté dans un compte de transfert de charges, rétablit l'équilibre en considérant que ces charges devraient être en définitive supportées par un tiers non encore identifié.

### **Charges et produits exceptionnels**

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

A été ainsi considérée exceptionnelle la provision de 1 400 000 F pour impôt sur les bénéfices constituée pour faire face aux conséquences plus ou moins prévisibles du contrôle fiscal du Gie Prélo, intervenu en 1997, qui a abouti au rejet, comme étrangères aux besoins normaux de l'exploitation pour absence de justification (acte anormal de gestion), des charges imposées par La Française des Jeux en vertu de l'avenant n°2 à son contrat du 21 Décembre 1991 avec le Gie Prélo, avenant dont quatre émetteurs ont contesté la légitimité.

### **Engagements financiers en matière de retraites**

Il n'a pas été contracté d'engagement de ce type au profit de personnes ayant quitté l'entreprise.

En ce qui concerne le personnel actuellement en activité, il n'a pas été constitué de provision à ce titre.

La quote-part des indemnités de départ à la retraite, calculées conformément aux dispositions de l'article L 122-14-13 alinéa 2 du Code du Travail, acquise au 31 décembre 1997 par les membres du personnel sur la base de leur ancienneté effective à cette même date représente une somme de 526 574 F.

## BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF	1997	1996
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux .....	4 276	3 645
Créances sur les établissements de crédit .....	15 971	10 522
- à vue .....	2 600	3 205
- à terme .....	13 371	7 317
Créances sur la clientèle : comptes ordinaires débiteurs .....	652	809
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	91 566	83 522
Actions et autres titres à revenu variable .....	2 544	5 830
Participations et activités de portefeuille .....	8 710	8 276
Immobilisations incorporelles .....	2 061	2 075
Immobilisations corporelles .....	18 339	15 316
Autres actifs .....	25 256	23 805
- jeux .....	15 668	9 728
- Etat .....	851	6 490
- comptes relatifs aux opérations sur titres .....	7 286	4 747
- divers .....	1 451	2 840
Comptes de régularisation .....	599	392
<b>TOTAL .....</b>	<b>169 974</b>	<b>154 192</b>

PASSIF	1997	1996
Dettes envers les établissements de crédit à vue .....	5	504
Comptes créditeurs de la clientèle, autres que des comptes d'épargne à régime spécial .....	26 735	14 560
- à vue .....	20 718	
- à terme .....	6 017	
Autres passifs .....	2 316	4 841
- personnel et organismes sociaux .....	1 389	1 669
- Etat .....	353	784
- comptes relatifs aux opérations sur titres .....		1 506
- divers .....	574	882
Comptes de régularisation .....	98	98
Provisions pour risques et charges .....	18 263	10 740
<b>Sous-total hors capitaux propres .....</b>	<b>47 417</b>	<b>30 743</b>
Capital .....	52 800	52 800
Réserves .....	55 280	55 280
Report à nouveau .....	1 641	1 455
Bénéfice de l'exercice .....	12 836	13 914
<b>Sous-total des capitaux propres .....</b>	<b>122 557</b>	<b>123 449</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>169 974</b>	<b>154 192</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>Néant</b>
-------------------	--------------

## COMPTES DE RESULTAT COMPARES

	1997	1996
<b>Produits et charges d'exploitation bancaire .....</b>	<b>46 734</b>	<b>47 945</b>
+ Intérêts et produits assimilés .....	3 451	5 131
• sur opérations avec les établissements de crédit .....	233	208
• sur opérations avec la clientèle .....	104	13
• sur obligations et autres titres à revenu fixe .....	3 114	4 910
- Intérêts et charges assimilées .....	- 226	- 559
• sur opérations avec les établissements de crédit .....	- 4	- 96
• sur opérations avec la clientèle .....	- 154	- 463
• sur obligations et autres titres à revenu fixe .....	- 68	
+ Revenus des titres à revenu variable .....	10 847	8 884
+ Commissions (produits) .....	29 776	29 413
• sur opérations avec la clientèle .....	18 962	19 334
(dont : commercialisation des jeux) .....	18 962	19 334
• sur opérations sur titres .....	3 068	2 100
• sur opérations de change .....	7 746	7 979
- change touristique .....	6 519	6 775
- or et argent .....	1 227	1 204
- Commissions (charges) .....	- 1 744	- 1 270
• sur opérations sur titres .....	- 1 695	- 1 214
• sur opérations de change .....	- 49	- 56
+ Gains sur opérations financières .....	4 846	6 346
• solde des PV/MV sur cessions de titres de transaction	4 846	6 231
• solde des PV/MV sur cessions de titres de placement		115
- Pertes sur opérations financières .....	- 216	
• solde des PV/MV sur cessions de titres de placement	- 216	

## AU 31 DECEMBRE

	1997	1996
<b>Autres produits et charges ordinaires .....</b>	<b>- 29 950</b>	<b>- 28 402</b>
+ Autres produits d'exploitation .....	7 588	10 855
• autres produits d'exploitation bancaire : jeux et loteries .....	6 813	5 236
• autres produits d'exploitation non bancaire .....	745	5 619
- reprises de provisions .....	426	4 303
- produits sur cessions d'immobilisations .....	7	
- autres produits .....	312	1 316
- Charges générales d'exploitation .....	- 16 693	- 21 134
• frais de personnel .....	- 9 930	- 14 419
- salaires et traitements .....	- 6 449	- 9 711
- charges de retraite .....	- 769	- 698
- autres charges sociales .....	- 2 145	- 2 855
- impôts, taxes, versements assimilés sur rémunérations .....	- 567	- 1 125
• autres frais administratifs .....	- 6 763	- 6 715
- Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles .....	- 2 380	- 1 839
- Autres charges d'exploitation .....	- 11 550	- 10 768
• autres charges d'exploitation bancaire : jeux et loteries (dont provisions pour charges).....	- 10 099	- 9 335
• autres charges d'exploitation non bancaire .....	- 1 451	- 1 433
- pertes sur cessions d'immobilisations .....	- 242	- 46
- dotations de provisions .....	- 1 136	- 1 313
- autres charges .....	- 73	- 74
- Solde des corrections de valeur sur créances .....	- 6 885	- 5 616
<b>+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT.....</b>	<b>16 784</b>	<b>19 543</b>
<b>Produits et charges exceptionnels .....</b>	<b>- 1 237</b>	<b>103</b>
+ Produits exceptionnels .....	176	103
- Charges exceptionnelles .....	- 1 413	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT .....</b>	<b>15 547</b>	<b>19 646</b>
<b>Impôt sur les sociétés .....</b>	<b>2 711</b>	<b>5 732</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE .....</b>	<b>12 836</b>	<b>13 914</b>

# NOTES ANNEXES

## Note 1 Projet d'affectation du résultat

	Réserve spéciale des P.V. à L.T.	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Report nouveau	Mise en distribution	TOTAL
Dotation .....	-	-	-	164	12 672	<b>12 836</b>
Prélèvement .....	-	-	-	-	-	-
<b>ENSEMBLE</b>	-	-	-	<b>164</b>	<b>12 672</b>	<b>12 836</b>

## Note 2 Mouvements de l'actif immobilisé

	Au 31-12-96		Mouvements de l'exercice			Au 31-12-97		
	bruts	nets	acquisitions ou transferts	cessions nettes	amortis- sement	bruts	amort./ prov.	nets
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>								
Fonds commerciaux .....	1 922	1 922				1 922		<b>1 922</b>
Concession d'emplacement .....	142	138			2	142	6	<b>136</b>
Logiciels informatiques .....	50	15	10		22	60	57	<b>3</b>
<b>Sous-total</b> .....	<b>2 114</b>	<b>2 075</b>	<b>10</b>		<b>24</b>	<b>2 124</b>	<b>63</b>	<b>2 061</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Immeubles d'exploitation .....	<b>16 130</b>	<b>10 260</b>	<b>8 551</b>	<b>239</b>	<b>1 861</b>	<b>23 895</b>	<b>7 184</b>	<b>16 711</b>
Terrains et constructions .....	4 697	3 123			180	4 697	1 754	2 943
Agencements et installations .....	7 873	4 013	8 551	239	1 624	15 638	4 937	10 701
Logements de fonction .....	3 560	3 124			57	3 560	493	3 067
Immeubles hors exploitation .....	<b>440</b>	<b>331</b>			<b>7</b>	<b>440</b>	<b>116</b>	<b>324</b>
Matériels .....	<b>3 904</b>	<b>1 551</b>	<b>623</b>	<b>382</b>	<b>488</b>	<b>3 867</b>	<b>2 563</b>	<b>1 304</b>
Véhicules .....	634	461	542	377	134	676	184	492
Matériel de bureau .....	1 770	480	53	5	259	1 783	1 514	269
Mobilier de bureau .....	1 500	610	28		95	1 408	865	543
Immobilisations en cours.....	<b>3 174</b>	<b>3 174</b>		<b>3 174</b>				
<b>Sous-total</b> .....	<b>23 648</b>	<b>15 316</b>	<b>9 174</b>	<b>3 795</b>	<b>2 356</b>	<b>28 202</b>	<b>9 863</b>	<b>18 339</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>								
Participations et activités de portefeuille ..	8 031	8 031	679			8 710		8 710
<b>Sous-total</b> .....	<b>8 031</b>	<b>8 031</b>	<b>679</b>			<b>8 710</b>		<b>8 710</b>
<b>TOTAL</b> .....	<b>33 793</b>	<b>25 422</b>	<b>9 863</b>	<b>3 795</b>	<b>2 380</b>	<b>39 036</b>	<b>9 926</b>	<b>29 110</b>

### Note 3 Portefeuille-titres

a) Ventilation des titres entre les différents portefeuilles au 31 décembre 1997

	Transaction	Placement	Investissement	ENSEMBLE
Effets publics et valeurs assimilées .....	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		82 666	8 745	<b>91 411</b>
<i>organismes publics</i> .....	14 365	-	-	<b>14 365</b>
<i>autres émetteurs</i> .....	68 301	8 745	-	<b>77 046</b>
<i>dont OPCVM français et capitalisation</i>	12 145	3 041		<b>15 186</b>
Actions et autres titres à revenu variable		2 044	500	<b>2 544</b>
Actions propres .....	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>84 710</b>	<b>9 245</b>	<b>0</b>	<b>93 955</b>

Les titres détenus dans le portefeuille de placement proviennent de transferts du portefeuille de transaction effectués au cours de l'exercice 1996 et de l'exercice 1997.

	valeur d'acquisition	prime linéaire	valeur du marché	+ ou - valeurs latentes provisionnées	valeur comptable
Titres de placement .....	9 514		9 267	- 247 - 269	9 245
<b>TOTAL</b>	<b>9 514</b>		<b>9 267</b>	<b>- 247 - 269</b>	<b>9 245</b>

b) Titres cotés et non cotés

	Cotés	Non cotés	ENSEMBLE
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	48 411	43 000	<b>91 411</b>
Actions et autres titres à revenu variable .....	2 544	-	<b>2 544</b>
Participations et titres de l'activité de portefeuille .....	-	8 710	<b>8 710</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 955</b>	<b>51 710</b>	<b>102 665</b>

c1) Filiale : VOYAGES BEAUVAU : 3, place du Gal de Gaulle 13001 MARSEILLE  
SARL au capital de 50.000 F détenue à 97 %  
capitaux propres : 160 résultat au 31.12.97 (9 mois) : 2

c2) Participations : néant

c3) Entreprises dont la société est associé indéfiniment responsable :  
• Gie PRELO : 5, rue Christophe Colomb 75008 PARIS  
• Gie PRELO LOISIRS : 5, rue Christophe Colomb 75008 PARIS

d) Ventilation des revenus des titres à revenu variable

Actions et autres titres à revenu variable .....	0
Participations et titres de l'activité du portefeuille .....	10 847
<b>ENSEMBLE</b>	<b>10 847</b>

## Note 4 Fonds propres, réserves et provisions

### a) Capital social (au 31.12.97)

Montant :	52 800 KF
Nombre d'actions ordinaires :	1 056 000
Valeur nominale d'une action :	50 F

Toutes les actions ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Nombre d'actions à droit de vote double : 544 495

### b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

### c) Le capital est entièrement libéré.

### d) Actions de la société détenues par elle-même

Actions détenues au 31 décembre 1997 :	néant
Actions achetées pendant l'exercice :	néant
Actions vendues pendant l'exercice :	néant

### e) Ventilation des réserves

(avant affectation du résultat)

réserve légale :	5 280
réserve spéciale des plus-values à long terme :	0
réserve extraordinaire :	50 000

**ENSEMBLE 55 280**

### f) Ecart de réévaluation

Les immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

### g) Provisions pour risques et charges

. pour litiges	17 406
. pour retraite	0
. pour impôts	0
. pour autres charges	856

**ENSEMBLE 18 262**

## Note 5 Echéanciers

a) créances, dettes et engagements (y compris les intérêts courus)

	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	ENSEMBLE
<b>ACTIF</b>					
créances sur établissements de crédit et clientèle	16 293	-	-	353	<b>16 646</b>
obligations et autres titres à revenu fixe	58 229	-	22 007	11 307	<b>91 543</b>
créances subordonnées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>74 522</b>	-	<b>22 007</b>	<b>11 660</b>	<b>108 189</b>
<b>PASSIF</b>					
dettes envers établissements de crédit et clientèle	26 740	-	-	-	<b>26 740</b>
dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
dettes subordonnées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 740</b>	-	-	-	<b>26 740</b>

### HORS BILAN

### NEANT

dont dette à moins de trois mois à l'égard de Voyages Beauvau : 151  
dont se rapportant à des entreprises liées : néant

b) Intérêts courus ou échus au 31.12.97

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur créances ou dettes sur les établissements de crédit	70	-
sur créances ou dettes sur la clientèle	-	148
sur obligations et autres titres à revenu fixe	154	-
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>148</b>

## Note 6 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt	Résultat comptable
Résultat courant	16 784	16 784		16 784
Charges définitivement exclues du droit à déduction		254		
Plus-values latentes sur OPCVM taxées		95		
Charges de l'exercice 1997 à déduire du résultat fiscal des exercices 1998 et ultérieurs		507		
Charges des exercices 1996 et antérieurs déduites du résultat fiscal 1997		- 502		
Reprises de provisions antérieurement taxées		- 15		
Assiette et I.S.		<b>17 123</b>	5 708	- 5 708
Avoirs fiscaux imputables			- 3 632	+ 3 632
Contribution additionnelle			571	- 571
<b>Total résultat courant</b>	<b>16 784</b>		<b>2 647</b>	<b>+ 14 137</b>
Résultat exceptionnel passible I.S.	176	176	64	112
incidence contrôle fiscal du Gie Prélo			1 413	- 1 413
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>1 477</b>	<b>- 1 301</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>16 960</b>	<b>17 299</b>	<b>4 124</b>	<b>12 836</b>

## Note 7 Personnel et organes sociaux

a) Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	6	9	<b>15</b>
Cadres et assimilés	5	4	<b>9</b>
Dirigeants	2	-	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>26</b>

b) Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunérations	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie
Conseil d'Administration	73	néant	néant
Direction Générale	1 443	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	néant

Aux termes de l'article 9 du Règlement 85-12 du Comité de la Réglementation bancaire, l'inclusion de certaines entreprises dans le champ de la consolidation d'un établissement de crédit n'est pas obligatoire lorsqu'elle ne présente pas de caractère significatif. Il est considéré qu'il en est ainsi lorsque le total du bilan de la filiale est à la fois inférieur à 1 % de celui de l'établissement de crédit et à 10 millions d'Euros.

Tel est le cas pour Voyages Beauvau. Qui plus est, la publication de comptes consolidés ne fournirait aucune information supplémentaire à l'actionnaire ; en effet, compte tenu de l'utilisation de plans comptables différents (plan comptable bancaire pour Change de la Bourse et plan comptable général pour Voyages Beauvau) la consolidation se fait obligatoirement par mise en équivalence (articles 357-3 de la loi du 24 juillet 1966 et 248 du décret du 23 mars 1967), c'est-à-dire que les comptes consolidés sont strictement identiques aux comptes sociaux, à l'exception des lignes *titres de participations*, pour laquelle la part de Change de la Bourse dans les capitaux propres de Voyages Beauvau se substituerait à la valeur comptable d'acquisition de ses titres, et *résultat*.

Il nous a paru souhaitable, dans le souci d'une information optimale de nos actionnaires, de reproduire ici le rapport de gestion et les comptes intégraux de notre filiale Voyages Beauvau.

## Rapport de gestion

Cet exercice exceptionnellement bref (9 mois) est le premier depuis le transfert de votre agence chez Change de la Bourse (14 mars 1997) et l'acquisition par cette société de 97 % de votre capital (1er avril).

Les nouveaux locaux, modernes, conviviaux et particulièrement bien agencés, implantés à l'intérieur du hall de Change de la Bourse, fréquenté chaque année par 80 000 personnes venant faire une opération de change touristique et lui-même situé sur une place centrale récemment rénovée, ont eu sur l'activité de l'agence l'effet mécanique escompté. Celui-ci reste toutefois insuffisant pour permettre l'équilibre de l'exploitation. Les efforts commerciaux entrepris pendant cette période (prospection, avec quelques succès, de sociétés susceptibles d'être servies par l'agence ; réponse à plusieurs appels d'offres, sans impact positif à ce jour) seront poursuivis et intensifiés, l'objectif recherché étant l'équilibre du résultat d'exploitation dès 1998.

L'exercice allant du 1er avril au 31 décembre 1997 dégage un profit net de 1 912 francs, à comparer à la perte de 123 572 francs en 1996/1997, mais aussi au bénéfice de 117 622 francs de l'exercice 1995/1996. Les fonds propres passent à 160 234 francs, tandis que le fonds de roulement atteint 59 128 francs.

Quelques brefs commentaires expliciteront ce résultat :

a) les commissions enregistrées sont passées de 820 576 francs (en douze mois) à 739 845 francs (en neuf mois), soit un taux de progression de 20,2 %. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il convient de prendre en considération la perte au cours de l'exercice précédent d'un client important, représentant à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires. Il ne suffit néanmoins pas à assurer l'équilibre de l'exploitation, à rechercher aux environs de 1,150 MF de commissions annuelles, puisque la perte d'exploitation

s'élève encore à 115 875 francs, contre 260 722 francs en 1996/1997 et 192 241 francs l'exercice d'avant ;

le taux de commissionnement (rapport des commissions enregistrées au volume de facturation) est passé de 7,00 % à 7,55 % grâce à une progression relativement plus forte des ventes de voyages organisés ;

b) le bénéfice financier de l'exercice a été ramené à 91 526 francs, contre 216 244 francs en 1996/1977 et 368 226 francs en 1995/1996 ;

c) le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 26 262 francs.

Par ailleurs, les baux d'occupation des locaux précédemment occupés 7, rue Beauvau, repris à l'actif de votre bilan sous la rubrique *fonds commercial*, ont été cédés le 6 janvier 1998.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 entre votre société et Change de la Bourse, convention que vous aviez préalablement approuvée lors de votre assemblée du 13 mars 1997 :

. au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 37 500 francs,

. au titre des charges liées à ce local, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 18 750 francs,

. au titre des frais d'exploitation, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 32 638,72 francs,

. au titre de sa commission de gestion, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 2 012 francs,

. au titre de la rémunération des sommes déposées dans ses livres, Change de la Bourse a versé à Voyages Beauvau 6 692,16 francs.

# VOYAGES BEAUVAU

## Bilan 1997

ACTIF	31/12/1997			31/03/1997
	Brut	Amort / Provisions	Net	Net
Fonds commercial .....	70 000		70 000	70 000
Immobilisations corporelles .....				
installations agencement divers .....	9 370	934	8 436	9 315
matériels bureau et informatique .....	35 221	12 551	22 670	27 956
<b>Total actif immobilisé .....</b>	<b>114 591</b>	<b>13 485</b>	<b>101 106</b>	<b>107 271</b>
Clients .....	702 294		702 294	878 743
Etat .....	32 118		32 118	90 650
Banques.....	181 799		181 799	289 502
Caisse.....	3 494		3 494	5 442
Charges constatées d'avance.....	10 004		10 004	15 918
<b>Total actif circulant .....</b>	<b>929 709</b>		<b>929 709</b>	<b>1 280 255</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 044 300</b>	<b>13 485</b>	<b>1 030 815</b>	<b>1 387 526</b>

PASSIF	31/12/97	31/03/97
Capital .....	50 000	50 000
Réserve légale .....	5 000	5 000
Autres réserves .....	46 771	46 771
Report à nouveau .....	56 551	180 123
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>1 912</b>	<b>- 123 572</b>
<b>Total capitaux propres.....</b>	<b>160 234</b>	<b>158 322</b>
Provisions pour risques et charges .....	5 000	5 000
<b>Total provisions.....</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Fournisseurs et comptes rattachés .....	710 176	1 072 902
Organismes sociaux .....	152 208	139 224
Etat.....	3 197	6 078
<b>Total dettes et comptes rattachés.....</b>	<b>865 581</b>	<b>1 224 204</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 030 815</b>	<b>1 387 526</b>

# VOYAGES BEAUVAU

## Compte de résultat 1997

CHARGES	31/12/1997 (9 mois)	31/03/1997 (12 mois)
<b>Charges d'exploitation .....</b>	<b>931 438</b>	<b>1 089 072</b>
Autres achats et charges extérieures.....	256 849	233 120
<i>Variation de stock.....</i>		10 797
<i>Matières et fournitures non stockées .....</i>	36 820	22 426
<i>Sous traitance générale .....</i>	2 987	
<i>Locations .....</i>	111 518	80 992
<i>Maintenance informatique .....</i>	4 939	30 211
<i>Assurances.....</i>	6 615	13 132
<i>Divers.....</i>	3 671	4 793
<i>Intermédiaires et honoraires .....</i>	2 219	268
<i>Publicité, publications, relations publiques .....</i>	7 582	5 720
<i>Déplacements, missions, réceptions .....</i>	563	4 819
<i>Affranchissements-téléphone .....</i>	1 552	33 139
<i>Services bancaires et assimilés .....</i>	14 797	12 100
<i>Charges externes .....</i>	63 586	14 723
Impôts, taxes et versements assimilés .....	34 346	26 682
Salaires et traitements .....	480 578	560 561
Charges sociales .....	152 900	225 993
Dotation aux amortissements .....	6 163	39 908
Divers.....	602	2 808
<b>Charges financières .....</b>	<b>116</b>	<b>14 329</b>
<b>Charges exceptionnelles .....</b>	<b>8 881</b>	<b>157 754</b>
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>1 912</b>	<b>- 123 572</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>942 347</b>	<b>1 137 583</b>

PRODUITS	31/12/1997 (9 mois)	31/03/1997 (12 mois)
<b>Produits d'exploitation .....</b>	<b>815 561</b>	<b>828 390</b>
Montant du chiffre d'affaires.....	761 372	820 576
<i>Production vendue .....</i>	739 845	820 576
<i>Autres produits .....</i>	21 527	
Transferts de charges .....	54 189	7 774
<b>Autres produits financiers .....</b>	<b>91 643</b>	<b>230 574</b>
<b>Produits exceptionnels .....</b>	<b>35 143</b>	<b>78 689</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>942 347</b>	<b>1 137 583</b>

# VOYAGES BEAUVAU

## Notes annexes

### Note 1 Règles et méthodes comptables

Les principes comptables, habituellement retenus par la profession pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, ont été appliqués :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- inscription en comptabilité des éléments d'actif selon la méthode des coûts historiques,
- calcul des amortissements suivant le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale des immobilisations.

Tous les montants sont exprimés en francs.

### Note 2 Bilan actif

- Frais d'établissement : *néant*
- Fonds commercial : acquis pour 70 000
- Actif immobilisé :

	à l'ouverture	Mouvements de l'exercice augmentation	à la clôture
<i>Valeurs brutes :</i>			
Immobilisations incorporelles	70 000		70 000
Immobilisations corporelles	44 591		44 591
<b>TOTAL</b>	<b>114 591</b>		<b>114 591</b>
<i>Amortissements et provisions :</i>			
Immobilisations corporelles	7 321	6 163	13 484
<b>TOTAL</b>	<b>121 912</b>	<b>6 163</b>	<b>128 075</b>

- Créances représentées par des effets de commerce : *néant*
- Etat des créances :

	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	916 293	911 293	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>916 293</b>	<b>911 293</b>	<b>5 000</b>

- Produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif : 7 527 (autres créances)
- Charges constatées d'avances : cette rubrique ne comporte que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.
- Charges à répartir : *néant*

### Note 3 Bilan passif

- Capital social : nombre de parts sociales en début d'exercice : 500 en fin d'exercice : 500  
valeur nominale en début d'exercice : 100 F en fin d'exercice : 100 F

- Provisions :

	à l'ouverture	variation	à la clôture
pour risques et charges	5 000		5 000
pour dépréciation	15 915	- 15 915	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 915</b>	<b>- 15 915</b>	<b>5 000</b>

- Etat des dettes : toutes les dettes sont à moins d'un an
- Dettes représentées par des effets de commerce : *néant*
- Charges à payer incluses dans les postes du passif : fournisseurs : 418  
dettes fiscales et sociales : 64 376
- Produits constatés d'avance : *néant*



# LE TITRE EN BOURSE

*Introduite à la Bourse de Marseille en 1985, Change de la Bourse est cotée sur le Second marché en groupe de cotation continu, et fait partie de l'indice du Second Marché établi par la Société des Bourses Françaises.*



Le nombre de détenteurs du titre est de 4540, dont 48,5 % dans le public suivant une enquête réalisée sur notre demande auprès de la Sicovam sur notre actionnariat.

Principaux indicateurs de gestion	1993	1994	1995	1996	1997
Résultats et situation patrimoniale au 31.12 (en millions de francs)					
Produit d'exploitation bancaire	44,7	67,8	50,5	48,1	49,7
Produit net bancaire	36,9	62,8	43,7	38,6	36,4
Résultat courant avant impôt	17,3	41,5	19,5	17,1	15,5
Bénéfice social	11,8	37,6	14,0	13,9	12,8
Capitaux propres avant répartition	121,1	148,2	135,9	123,4	122,6
Fonds propres après affectation des résultats	110,7	121,9	109,5	109,7	109,9
Capitalisation boursière	215,5	242,9	253,4	275,6	242,0
Pour une action (base 1 056 000 actions ; en francs)					
Bénéfice social	11,21	35,61	13,33	13,18	12,15
Dividende	9,92	25,00	25,00	13,00	12,00
Avoir fiscal	4,96	12,50	12,50	6,50	6,00

Le nombre moyen des transactions quotidiennes est de 1 063 titres en 1997 contre 859 en 1996. Durant l'année écoulée, il s'est échangé 265 830 titres pour un montant de 67,77 millions de francs.

Cours de Bourse	1993	1994	1995	1996	1997
(base 1 056 000 actions ; en francs)					
Dernier	204,11	230,00	240,00	261,00	229,20
Plus haut	250,25	261,28	255,00	349,00	295,00
Plus bas	153,12	205,00	195,00	241,10	189,80
Moyen	211,08	256,25	224,87	276,89	244,66

Le rendement de l'action Change Bourse comparé au cours moyen pour l'année 1997 s'établit à 7,36%.

## CHANGE DE LA BOURSE

*Siège social :*

3, place du Général de Gaulle  
13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00

Télécopie : 04 91 13 09 09

Société Anonyme au capital de 52 800 000 F

RCS Marseille 057 804 783 B

Société Financière régie par la loi du 24 janvier 1984

Code interbancaire : 16 330

### Conseil d'Administration

Georges Merle

*Président-Directeur Général*

Daniel Humbert

*Administrateur-Directeur Général*

Daniel Luciani

*Administrateur*

Marie-Thérèse Luciani

*Administrateur*

Françoise Merle

*Administrateur*

### Direction Générale

Georges Merle

*Président-Directeur Général*

Daniel Humbert

*Directeur Général*

Murielle Pioli

*Sous-Directeur*

### Commissaires aux Comptes

Marcel Virzi-Laccania

*Titulaire*

Jacques Vaysse-Vic

*Titulaire*

Jean-Marc Pascual

*Suppléant*





## CHANGE DE LA BOURSE

Société Financière  
3, place du Général de Gaulle  
13001 Marseille  
Téléphone : 04 91 13 09 00  
Télécopie : 04 91 13 09 09

